



Constitution de jeunes ménages parmi le groupe issu de l'immigration turque en Belgique

Esra Bas

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 10

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations —*, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement des *politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des professionnels de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Les analyses proposées permettent au lecteur d'accéder à une approche synthétique de ces questions et situations, sous la forme de brèves thématiques, principalement axées sur la parentalité dans un contexte migratoire et postmigratoire, et touchant des facettes de vie propre à des familles précarisées ou en situation de vulnérabilité.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse :

Esra Bas, « Constitution de jeunes ménages parmi le groupe issu de l'immigration turque en Belgique », *Diversités et Citoyennetés*, n° 53, p. XX-XX.

Constitution de jeunes ménages parmi le groupe issu de l'immigration turque en Belgique

Esra Bas

Une des spécificités démographiques de la communauté turque de Belgique réside dans ses stratégies de mariage. La majorité des unions au sein de cette communauté se réalisent selon un arrangement transnational et intrafamilial : les familles turques résidant en Belgique cherchent un époux ou une épouse à leurs enfants arrivés en âge de mariage, préférentiellement en Turquie, et dans leur région d'origine, voire dans leur famille élargie (Mbah-Fongkimeh et coll., 2012). Si cette tendance — qui concerne environ 75 % des personnes adultes ayant migré de Turquie vers la Belgique depuis le début des années 80 — ne manque pas de poser des questions éthiques sur la liberté de choix des époux (Casier et coll., 2007), certaines recherches (Manço et Gerstnerova, 2016) montrent combien cette stratégie communautaire contribue à la prospérité des commerces lancés par les familles turques — dont de nombreux membres se trouvent en difficulté d'insertion professionnelle — et à leur démarginalisation, notamment, sur le marché du logement — certes au prix de certaines entorses faites à la législation du travail. Si cette orientation communautaire répond à de nombreux objectifs comme la fondation de nouveaux foyers capables de transmettre la culture d'origine aux générations à venir et au renforcement économique d'une population immigrée et exclue du marché de l'emploi pour diverses raisons, elle contrevient — parfois malgré elle — aux aspirations d'épanouissement personnel de certains jeunes concernés. Ceci s'observe par un taux de divorce qui a tendance à s'accroître dans cette communauté (Schoonvaere, 2013), accompagné de problèmes sociopsychologiques affectant les familles (Taş, 2008).

Ce modèle intracommunautaire montrant ses limites à cause des problèmes évoqués, mais également grâce au développement économique des régions d'origine et à une limitation de plus en plus forte des possibilités d'immigration par mariage, on voit apparaître dans les années 2010 d'autres modalités d'union auprès des jeunes issus de l'immigration turque en Belgique et, plus généralement, en Europe.

Une rapide observation au sein des jeunes de la communauté concernée et des réseaux sociaux qu'ils suivent laisse, en effet, entendre que les jeunes belgo-turcs, nés et scolarisés en Belgique et arrivés à l'âge du mariage, préfèrent épouser, certes une personne d'origine turque, mais déjà établie en Europe, à la place de cousin(e)s de la région d'origine de leurs parents ou grands-parents. Ce changement confirmé par des statistiques (Lievens, 2013) est en partie explicable par des campagnes d'information orchestrées en Belgique, depuis les années 2000, ainsi que l'appréciation de la trajectoire des aînés par les jeunes générations. Il semble donc y avoir un lent changement dans les représentations que se font les jeunes à propos du mariage « transnational ».

Conséquemment à ces constatations, nous sommes également en droit de nous interroger sur le *choix du lieu d'habitation* des jeunes ménages constitués de personnes issues des migrations. L'histoire de l'immigration turque en Belgique montre que cette communauté fut premièrement installée dans les bassins miniers et industriels de Wallonie et de Flandre. Les années 80 et la crise de l'emploi industriel qui les ont caractérisées ont vu un certain glissement de cette population vers de grands centres urbains tertiaires comme Bruxelles et Anvers (Manço, 2000). L'installation dans les quartiers populaires des grandes villes a occasionné une concentration de ménages apparentés, où les foyers réunissant trois ou quatre générations ne sont pas rares (Schoonvaere, 2013). *Qu'en est-il des jeunes issus de l'immigration turque actuellement ? Une fois mariés, souhaitent-ils vivre proches de leur famille d'origine ? Ou envisagent-ils de s'en éloigner ? Le lieu d'habitation privilégié par cette population varie-t-il selon le mode de mariage choisi ? Quel est le rôle des relations familiales intergénérationnelles dans ces choix de vie ?*

Une recherche exploratoire

La présente étude investigate le choix du lieu d'habitation des jeunes Belgo-Turcs en lien avec la préférence du type de mariage. L'hypothèse logique serait qu'un mariage avec une personne proche venue de Turquie aille de pair avec une installation auprès des parents, de façon à renforcer la transmission culturelle aux enfants à naître. Dans le cas contraire, on s'attend à la distanciation géographique des jeunes ayant opté pour autre schéma de couple.

Notre approche exploratoire nous a amenée à rencontrer six sujets, dont trois femmes et trois hommes, âgés de dix-huit à vingt-trois ans, sachant que l'âge moyen de mariage au sein des Turcs de Belgique est de 24 ans (Schoonvaere, 2013). Deux des témoins qui se sont prêtés à une entrevue approfondie sont en fin d'études secondaires, deux autres sont aux études supérieures et les deux derniers, enfin, exercent un emploi rémunéré. Tous vivent à Bruxelles, où ils sont nés et ont été scolarisés. Nous pouvons parler à leur propos de « jeunes de la troisième génération », étant donné que leur présence en Belgique résulte initialement de la migration effectuée par leur grand-père. Tous ces sujets sont célibataires et vivent au domicile de leurs parents. Ils nous livrent leurs visions à propos du mariage et du choix de leur futur lieu d'installation.

L'ensemble des participants à l'étude, à une exception près, ne s'oppose pas à un mariage dit « arrangé » ; ces personnes souscrivent aux « valeurs traditionnelles » qu'ils comprennent même si certains pourraient s'orienter vers des jeunes Turcs d'Europe « approuvés » par leurs parents. Ainsi, les résultats des entretiens montrent que les témoins belges d'origine turque semblent être porteurs d'une certaine ambiguïté par rapport à cette question. Si la majorité des sujets se définissent comme proches de leur culture d'origine et apprécient la proximité de leurs parents, ils souhaitent néanmoins s'éloigner des quartiers centraux de Bruxelles, où vivent majoritairement les familles immigrées. Ils décrivent ces quartiers comme bruyants, manquant de verdure et peu agréables. Une seule participante souhaite prendre distance par rapport à sa famille et aux valeurs culturelles qu'elle représente ; plus encore, elle désire partir habiter à l'étranger.

Plusieurs interlocuteurs remarquent encore que le choix de leur future habitation dépendra de leurs moyens financiers ; le « choix » de rester vivre auprès de sa famille a aussi un fondement économique. Ainsi, l'échantillon de l'étude semble montrer des velléités de négociation, sinon de changement, davantage chez certains sujets que chez d'autres : le groupe rencontré tend vers l'acceptation d'un mariage arrangé, mais opte pour une localisation plutôt éloignée dans l'établissement ultérieur de leur nouveau foyer, afin de se protéger, semble-t-il, de l'influence que pourrait avoir la famille d'origine, par exemple, sur la gestion de leur couple et de l'éducation à donner aux enfants à naître.

Conclusions

Malgré ses limites évidentes, cette étude exploratoire montre l'intérêt d'investiguer plus avant cette matière peu couverte par une approche qualitative, en y intégrant les visions de la sexualité et de la parentalité parmi les jeunes issus de l'immigration. Elle inspire aussi des suggestions pratiques, comme un travail de sensibilisation auprès de psychologues, d'enseignants et autres travailleurs sociaux ayant un contact régulier avec ces jeunes en plein questionnement identitaire et leurs familles. De plus, il semble utile d'aller à la rencontre de cette génération, dans des maisons de jeunes ou des écoles, et d'y réaliser, avec eux, des activités qui leur permettent de s'informer, de s'exprimer et de se questionner à propos de leurs futurs choix de vie. Certaines de ces initiatives pourraient faire intervenir des médias en langue turque, voire avoir lieu au pays d'origine dans les localités des grands-parents. Les interviews montrent en effet que les jeunes rencontrés estiment « devoir être » ou « devoir faire » ceci ou cela afin d'être en conformité avec un certain « idéal de famille ». Cette quête peut devenir difficile à poursuivre dans un contexte de vie en Belgique (Taş et Manço, 2019), d'où la nécessité d'offrir aux jeunes des espaces d'écoute et de questionnement où interroger des normes forcément définies en dehors d'eux, où exprimer ses doutes et craintes, faire évoluer ses représentations et, enfin, où les aider à se positionner face à ces normes, pour ou contre et dans quelle mesure, en connaissance de cause.

Bibliographie

- Casier M., Peene N. et Zemmi S. (2007), *Étude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique*, Gand : Université de Gand, http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/rapport_choix_de_partenaire_fr.pdf.
- Lievens J., Van de Putte B., Van der Bracht K. et Caestecker F. (2013), *Trends in partnerkeuze van eerste en tweedegeneratiemigranten in België*, Gand : Université de Gand.
- Manço A. (2000), *Sociographie de la population turque et d'origine turque : 40 ans de présence en Belgique (1960-2000). Dynamiques, problématiques, perspectives*, Bruxelles : Éditions européennes, 2000.
- Manço A. et Gerstnerova A. (2016), « Migrant associations as alternative jobs providers : Experience of Turkish and sub-Saharan communities in Belgium », *Border crossing*, v. 6, n° 1, p. 1-15.
- Mbah-Fongkimeh A., Teule J. et Vanderwaeren E. (2012). *La migration par le mariage d'Emirdağ à Bruxelles*, Anvers : Université d'Anvers, https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/pub2012_3124_emirdag.pdf.
- Schoonvaere Q. (2013), *Étude démographique de la population d'origine turque en Belgique*, Bruxelles : Myria.
- Taş E. (2008), *Kismet ! Regards croisés sur mariages et migrations*, Paris : L'Harmattan.
- Taş E. et Manço A. (2019), « Mariages, migrations et santé mentale : l'exemple des Turcs en Belgique », dans Barras C. et Manço A. (coord.), *L'accompagnement des familles entre réparation et créativité*, Paris : L'Harmattan, p. 209-218.